

TOURNOI DE BADMINTON D'OYONNAX

9 – 10 AVRIL 2016

REGLEMENT PARTICULIER DE LA COMPETITION

N° d'homologation en cours.

Article 1 : Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBad sous la responsabilité du juge arbitre Florence BRIERE.

Article 2 : Le tournoi est autorisé par la Ligue Rhône Alpes de badminton et la Fédération Française de badminton : FFBad.

Article 3 : Le tournoi est ouvert à tous joueurs licenciés en France ou dans un de ses pays limitrophes.

Article 4 : Tout participant licencié en France doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2015/2016 le jour du tirage au sort et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Les joueurs étrangers doivent être en règle avec leur fédération nationale.

Article 5 : La réglementation de la FFBad s'applique également aux joueurs licenciés auprès de leurs fédérations étrangères.

Article 6 : Le tournoi est ouvert aux joueurs R4, R5, R6, D7, D8, D9, P1, P2, P3 et NC. Les catégories minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans peuvent participer au tournoi.

Article 7 : Les paires seront placées dans les tableaux sur la base de leur classement. Les séries seront divisées en 4, 5, 6 catégories suivant le nombre d'inscrit et cela afin de garantir une meilleure homogénéité des niveaux. Les joueurs n'ont pas la possibilité de choisir le tableau dans lequel ils vont jouer. Les tableaux seront constitués sur la base de leur classement à la date du tirage au sort le dimanche 27 mars 2016.

Article 8 : les tableaux proposés sont :

- Double mixte le samedi 9 avril 2016
- Double dames et double homme le dimanche 10 avril 2016.

Article 9 : le montant des droits d'engagement est de 12€ pour 1 tableau et de 15€ pour 2 tableaux. Chaque responsable de club devra envoyer les inscriptions accompagnées du règlement (chèque à l'ordre de USO BADMINTON) à :

Julien BURGOS
28 Rue Anatole France
01100 OYONNAX

Le tableau des inscriptions pourra dans le même temps être envoyé par email à : badoyo@hotmail.fr
Les inscriptions seront considérées comme définitives lors de la réception du courrier avec le règlement.

Aucun règlement ne pourra se faire sur place.

Les inscriptions pourront être prises individuellement, soit par l'intermédiaire d'un club ou d'un CODEP, mais devront respecter dans tous les cas les points précédemment cités.

Article 10 : Un joueur sans partenaire pourra s'inscrire « au choix » sur la feuille d'inscription. L'organisateur essaiera dans la mesure du possible de lui trouver un partenaire dans la liste des joueurs en attente de partenaire.

Article 11 : La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 25 mars 2016** (cachet de la poste faisant foi). Le tirage au sort aura lieu le dimanche 27 mars 2016.

Article 12 : En cas de demandes trop importantes (supérieure à 150 personnes), des inscriptions pourront être refusées.

Article 13 : En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée en tenant compte de l'ordre d'arrivée de l'inscription complète (feuille d'inscription + règlement).

Article 14 : En cas de forfait d'un participant, une paire de double peut être remplacée par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur "dûment licencié", avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions.

Article 15 : Tous les tableaux seront dans la mesure du possible joués en poules de 3, 4 joueurs ou poule unique si besoin avec 1 ou 2 sortants puis en élimination directe
Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 16 : Les têtes de séries seront déterminées en fonction des points du classement CCPH à la date du tirage au sort (dimanche 27 mars 2016).

Article 17 : L'ordre des matches respectera dans la mesure du possible la numérotation de l'échéancier. L'horaire et l'ordre sont donnés à titre indicatifs et peuvent être modifiés sur décision de l'organisation et du juge arbitre pour le bon déroulement du tournoi. Les matches pourront être lancés 1 h à l'avance.

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

Article 18 : L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

Article 19 : Les joueurs devront se présenter à la table de marque 30 minutes avant leur premier match, 1 heure si la convocation est prévue à 12h00 ou après.

Article 20 : Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Article 21 : Dès leur arrivée sur le terrain, Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement sur le terrain avant le début du match, ils devront tester leurs volants avant de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues). Un terrain d'échauffement est prévu pendant toute la compétition. Merci de l'utiliser pour votre échauffement.

Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour après 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et après 1min 20 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

Le temps de repos entre chaque match est fixé à 20 minutes.

Article 22 : Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : volants en nombre suffisant, 2 raquettes, boisson, serviette...

Article 23 : Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge Arbitre, devront obtenir l'accord de ce dernier et laisser leurs coordonnées téléphoniques afin de les joindre s'il y a lieu.

Article 24 : Une tenue de badminton est exigée sur les terrains en conformité avec les circulaires FFbAD. Un exemplaire du règlement sera affiché lors de la compétition.

Article 25 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants officiels sont les FORZA S 5000. Ils seront en vente tout le long de la compétition.

Article 26 : Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, au service comme en cours de jeu. Le volant touchant un filin du plafond sera remis en jeu au service 3 fois, en cours de jeu le volant sera déclaré faute.

Article 27 : Les matchs seront auto-arbitrés.

Pour les finales, si certains arbitres, ou arbitres stagiaires, souhaitent arbitrer des matchs, qu'ils se fassent connaître auprès de l'organisateur, des juges-arbitres présents sur le tournoi, de la table de marque. En fonction du nombre de volontaires, nous pourrions éventuellement proposer un arbitre sur les finales.

Article 28 : Pour toute contestation, seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Article 29 : Toute participation au tournoi implique l'adoption du Règlement Général des Compétitions ainsi que tous les articles du présent règlement.

Article 30 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

Article 31 : Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Article 32 : Les organisateurs remercient par avance les participants pour leur respect des règlements et des décisions du Juge-arbitre et vous souhaite un bon tournoi.

Article 33 : Tout joueur forfait ou blessé après le tirage au sort devra fournir un justificatif. Il devra le faire parvenir dans les 5 jours suivant la date de la compétition à la ligue par mail à liguebad.ra@gmail.com ou par courrier :

Ligue Rhône-Alpes de badminton
37 Route du Vercors
38500 Saint Cassien

Florence BRIERE
Juge Arbitre

